

**DEPARTEMENT DE L'AVEYRON**

Extrait du Registre des Arrêtés du Département

PÔLE  
DES SOLIDARITES  
DEPARTEMENTALES

**Arrêté N° A16S0253 du 7 novembre 2016**

**OBJET : Appel à projets avant autorisation de création d'un dispositif d'hébergement et d'accompagnement destiné aux adolescents confiés à l'aide sociale à l'enfance et mineurs non accompagnés (MNA)**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

- VU** le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L312-1 définissant les établissements et services médico-sociaux, L313-1-1 relatif à la procédure d'appel à projets, L313-1-3 relatif aux autorités compétentes pour la délivrance des autorisations, et R313-4 relatif au calendrier prévisionnel des appels à projets ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, modifiée par la loi n°2011-940 du 10 août 2011 ;
- VU** la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- VU** la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant ;
- VU** le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le décret n° 2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le décret n°2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projet et l'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** la circulaire N° DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appels à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** la délibération du Conseil Départemental n° CP/26/09/16/D/5/24 du 26 septembre 2016 déposée le 30 septembre 2016 en Préfecture et publiée le 17 octobre 2016 au bulletin officiel du département ;
- SUR** proposition de Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux ;

Suite de l'arrêté n° A16 S0253 du 07 NOV 2016

- **ARRETE** -

**Article 1°** : Le lancement d'un appel à projets prévu par l'article L 313-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles est envisagé au cours du dernier trimestre 2016, pour une autorisation prévue au deuxième trimestre 2017 ;

**Article 2** : Cet appel à projets concerne la création d'un dispositif d'hébergement et d'accompagnement destiné aux adolescents confiés à l'aide sociale à l'enfance et mineurs non accompagnés (MNA) – 30 places ;

**Article 3°** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département ;

**Article 4°** : Dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs, les personnes morales gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux et de lieux de vie et d'accueil peuvent faire connaître leurs observations sur le présent arrêté auprès du président du Conseil Départemental de l'Aveyron ;

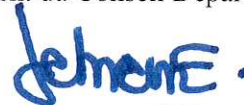
**Article 5°** : Le présent calendrier prévisionnel peut être revisité en cours d'année en cas de modification substantielle ;

**Article 6°** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse – 68 rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 Toulouse Cedex 7, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

**Article 7°** : Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rodez, le 07 NOV 2016

Le Président du Conseil Départemental



Jean-Claude LUCHE